



L'an deux mil vingt-cinq, le cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du vingt-six mai deux mil vingt-cinq, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le vingt-six mai deux mil vingt-cinq.

**Présents :** Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie-Gaëtane DANION, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Audrey DEMAÏN, Philippe MATTON, Éric LAURENT.

**Absents :** Jean-Marie PERILLIAT donne pouvoir à Fernand CLAISSE, Séverine FLAMENT donne pouvoir à Albertina MEIRE, Margaux LANGLANT donne pouvoir à Guillaume CARDON, Frédéric BERNABLE donne pouvoir à Pascale DEFFRENNES, Laëtitia RENSKI donne pouvoir à Éric LAURENT, Lucile TYRAN donne pouvoir à Philippe MATTON, Franck DENISE donne pouvoir à Sylvain THULLIER.

Absent non excusé : --

Soit : 16 présents et 7 absents avec pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. La séance se déroule en présence de public.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

#### D2025-06-05/05 Vente de modules de skate park – modification des conditions

Monsieur le Maire rappelle que par délibération D2024-06-05/07 du Conseil Municipal du 5 juin 2024, la vente de modules de skate park comme suit (extrait de la délibération) :

*« L'ancien matériel présente des caractéristiques qui ne correspondent plus au projet porté ni aux besoins des utilisateurs qui ont participé au projet de modernisation des installations. La plupart des modules ont été achetés en 2019 auprès du fournisseur ALTRAD MEFRAN pour un montant de 19 756 euros HT hors pose. Un SPINE a été installé pour compléter l'installation, en février 2020, pour un montant de 6786 euros HT hors pose. Le montant total du matériel représente donc une dépense de 26 542 euros HT (Voir les factures en Annexe n°3).*

*Étant donné son bon état, Monsieur le Maire propose de mettre en vente ce patrimoine communal au prix de 9000 euros avec une marge de négociation de 3000 euros fixant un prix plancher à 6000 euros. Pour un matériel acheté il y a moins de 5 ans et dans cet état, le tiers du prix d'acquisition (environ 8800 euros) semble être un objectif raisonnable ».*

Monsieur le Maire informe que la présente délibération annule et remplace la décision susmentionnée.

Face à la difficulté de céder les matériels et l'impact du stockage qui pèse sur les services et qui induit une dégradation progressive du matériel, Monsieur le Maire propose d'acter le don de ces matériels.

En cas d'absence de structure intéressée par ce don avant la fin de l'été, Monsieur le Maire propose d'acter la possibilité d'une vente de ferraille au poids.



Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- Acter le don de ces matériels ou la vente au poids le cas échéant ;
- L'autoriser à signer tout document y afférent.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à procéder au débarrasage des Services Techniques des modules de l'ancien skate park tel que mentionné dans la présente.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 06/06/2025,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT

La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE